

Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret

Le contrat de services

Services offerts

Les subventions "Territoire"

A compter de la saison 2019/2020 la FDC45 a souhaité revoir le système de subvention proposé aux adhérents en Contrat de Service via le nouveau "contrat de redynamisation". Tout signataire d'un contrat de redynamisation s'engagera à réaliser des actions regroupées en 4 volets, Gestion des espèces / Aménagement du territoire / Régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts / Attractivité des territoires et sécurité, et pourra ainsi prétendre au versement d'une subvention selon un système d'attribution de points.

Abonnement gratuit à la revue

L'adhérent en contrat de service est abonné gratuitement à la revue fédérale.

L'aide du Service des Agents

Conseil aménagement : Sur votre demande, l'Agent de votre secteur pourra faire une visite de votre territoire et vous conseiller pour les aménagements cynégétiques à réaliser.

Police de la chasse : Sur votre demande, le service des agents peut réaliser des missions de contrôle et de surveillance.

Accès aux formations

L'adhésion au contrat de service permet à l'adhérent ou à un membre de sa chasse de bénéficier gratuitement (hors frais de repas) de l'inscription à deux des formations suivantes par an : Garde Particulier, Venaïson, Piégeage, Chasse à l'Arc.

Assistance juridique

Les services de la Fédération apportent leurs compétences juridiques pour conseiller l'adhérent dans ses démarches.

En cas de litiges concernant le territoire ils interviennent, en fonction des faits, soit directement auprès des personnes concernées soit par courrier pour obtenir un règlement amiable. En cas d'échec, le dossier est confié à un des avocats de la Fédération.

Il en est de même en cas de procédure devant le tribunal, lorsque l'adhérent est victime.

Dans ces situations, la Fédération prend en charge les frais d'avocat et reverse à l'adhérent les dommages et intérêts qui lui sont éventuellement attribués. En revanche elle conserve les éventuelles sommes accordées par les tribunaux au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale pour les frais engagés.

Achat à prix préférentiel

L'adhérent en contrat de service peut bénéficier de prix d'achat négociés sur du matériel de prévention.

Tarifs

Adhésion

L'adhésion simple à la Fédération est fixée à 100 €.

Le contrat de service est facturé 100 € plus 0,30 € l'hectare pour les 400 premiers hectares et 0,20 € à partir du 401^{ème} ha.

Assurance

Dans le cadre du partenariat avec le cabinet BENARD, SEVESTRE et BOREL d'AXA, un contrat d'assurance "Organisateur de chasse" a été mis en place à un tarif préférentiel pour les territoires ayant un contrat de services.

Pour en bénéficier, il suffit de joindre la photocopie de la carte d'adhérent en cours de validité avec la souscription.

Interlocuteurs administratifs

Adhésion, Convention Agrainage, Dégâts de gibier (Dossiers) <i>Maxime Bourdain</i> ligne directe : 02.38.69.76.28 mail : m.bourdain@chasseurs45.com	Cartographie Plan de chasse Petit Gibier <i>Aurore Ramage</i> ligne directe : 02.38.69.76.39 mail : a.ramage@chasseurs45.com
Formations, Assemblée Générale <i>Isabelle Chatry</i> ligne directe : 02.38.69.76.29 mail : i.chatry@chasseurs45.com	Plan de chasse Grand Gibier, Dégâts de gibier (Indemnisations) <i>Céline Adam</i> ligne directe : 02.38.69.76.21 mail : c.adam@chasseurs45.com
Subventions, Contrat de redynamisation, Plan de gestion perdrix grise, Formation permis de chasser et chasse accompagnée <i>Sophie Bezançon /Catherine Proa</i> ligne directe : 02.38.69.76.27 mail : c.proa@chasseurs45.com	Dossier Prédation <i>Annie Lopes</i> ligne directe : 02.38.69.76.30 mail : a.lopes@chasseurs45.com